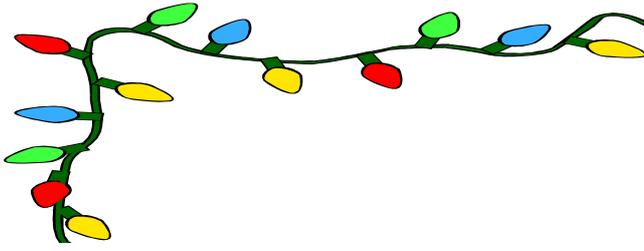


BULLETIN MUNICIPAL

N° 17



OMEY 2005
2006



Meilleurs vœux pour 2007

SOMMAIRE

Lettre du Maire	p. 3
Les finances communales 2005	p. 4
2006	p. 9
Les écoles	p. 12
La vie associative	p. 15
Les activités communales	p. 22
Rénovation de l'église : réception	p. 23
Infos diverses et vie pratique	p. 24
Poème : le bonheur	p. 35
Bloc-notes	p. 37
Quelques numéros utiles	p. 38
Revue de Presse	p. 39
Rues et plan du village	p. 40/41



Ont collaboré au présent bulletin (par ordre alphabétique) : Aurélie BRIGNOLI, Joël AESCHBACH, Jean-Paul BRIGNOLI, Michel CONROY, Fabrice GAUVAIN, Thierry GIGNON, Emmanuelle MAS, Jocelyne RAULT, Joël RAULT, Evelyne VALENTIN.



- Lettre du Maire -

Chères Omyates, chers Omyats,

2005 et 2006 ont été de nouveau des années très soutenues et pleines de travail pour l'équipe municipale que je conduis. Cet investissement humain et financier conjugués conduit à l'augmentation de l'actif patrimonial communal comme vous pourrez le vérifier dans les pages qui suivent. Ce bulletin municipal reprend les thèmes dont vous êtes demandeurs pour votre information et je vous prie de bien vouloir m'excuser de ne pas avoir réussi sa parution l'an passé.

Mais auparavant permettez moi de m'adresser à mon collègue Marc Viguier, Maire de Pogny que la maladie a rattrapé et qui l'a obligé à prendre cette courageuse décision de démissionner de son poste, afin que son village poursuive le développement que lui même a impulsé. Meilleure santé et beaucoup de courage à toi Marc ainsi qu'à ton épouse dans cette douloureuse épreuve. Tous mes encouragements à ton successeur Maurice Huet pour l'âpre tâche qu'il a acceptée.

La jeunesse ne doit pas être considérée comme un danger mais comme une ressource pour notre avenir. Pour cela un conseil des jeunes a été mis en place par le Président de la Communauté de Commune de la Vallée de la Craie dont notre collectivité est membre. Je déplore qu'aucun adolescent d'Omey ne participe à cette structure. Seulement 1600 conseils de jeunes à cette date existent en France.

Les évènements des banlieues de 2005 et 2006 démontrent que **la jeunesse ne se sent pas propriétaire de l'espace public. Pourtant toute atteinte à ces espaces est une atteinte envers sa liberté et son avenir.**

Vous découvrirez dans ces colonnes les aides diverses que notre politique apporte à l'associatif (C.C.L., Football, Amicale des Sapeurs Pompiers et la suite). Notre intervention accompagne, avec le concours des employés communaux, à l'entretien des aires de jeu trop souvent non respectées et cela coûte à chacun d'entre nous. **Chers parents expliquez** à vos enfants que **l'on ne peut se livrer à des incivilités** tout simplement **parce que l'on n'est pas tout seul mais que l'on appartient à une société.**

En ce début d'année 2007, je souhaite que les taux communaux restent identiques à 2005 et ceux de l'an passé, malgré la continuité soutenue des investissements sans recours à l'emprunt. Cela est le fruit du travail entrepris depuis 1998 et qui dégage des revenus autres que ceux de vos impôts ou des dotations fixées par l'état, grâce à la renégociation des taux de nos emprunts, grâce aux diverses économies réalisées et également grâce aux subventions que nous continuons à solliciter.

Les travaux importants sur l'église sont terminés et afin de remercier les financeurs qui nous ont accompagné dans cette réalisation une réception a eu lieu le 20 mai dernier et je développe ces travaux, les coûts et la réception.

Bernard Roch, Directeur de la Société Omya, accompagné de son épouse, tous deux arrivés depuis peu du Canada, ont assisté à cette manifestation.

Nous avons été honoré de leur présence et nous souhaitons à ce dirigeant d'Omya beaucoup de réussite dans cette fonction dans notre commune.

La vie économique locale est rythmée par cette société et de gros investissements sont réalisés sur son site actuellement. C'est à noter surtout en ces années de délocalisation de nombreuses entreprises. Vos élus à plusieurs reprises ont rencontré ses dirigeants.

L'équipe que je conduis continuera à travailler pour qu'il fasse toujours bon vivre à Omey, meilleure santé et bonne année 2007 à tous !!!

Jean-Paul Brignoli



- Les finances communales 2005 -

Les chiffres du budget primitif qui a été adopté en réunion de Conseil le 29 mars 2005.

Section de fonctionnement.

a) Les dépenses :

Dépenses		€	%
1	Charges à caractère général dont entretien, voiries, bâtiments, électricité, denrées, combustible, produits d'entretien.	127 329	27.95
2	Charges de personnel	35 025	7.69
3	Autres charges de gestion courante dont subventions et contributions ou allocations	114 378	25.11
4	Charges financières	6 950	1.52
5	Virement à la section investissement	139 747	30.68
	Charges exceptionnelles	32 024	7.05
Total des dépenses de fonctionnement		455 453	100

b) Les recettes

Recettes		€	%
1	Excédent de fonctionnement reporté	266 814	58.60
2	Impôts et taxes	125 666	27.60
3	Dotations subventions et participations	45 373	9.90
4	Autres produits de gestion courante	15 000	3.30
	Pylône téléphonie	2 600	0,60
Total des recettes		455 453	100

Section d'investissements :

Dépenses		€	%
	Report exercice 2004 (solde d'exécution cpte 001)	93 287	25.57
	Immobilisation en cours	253 035	69.32
	Remboursement emprunts SIVOM	17 050	4.67
	Caution	1 600	0.44
Total des dépenses Investissements		364 972	100

Recettes		€	%
	Virement de la section de fonctionnement (prélèvement de recettes)	139 747	38.29
	Dotations et fonds divers (fonds remboursement TVA)	11 742	3.21
	Subvention investissement	63 483	17.39
	Charge à répartir	150 000	41.11
Total des recettes Investissements		364 972	100

Le règlement de 64547€, réclamé par le Service Départemental Incendie et Secours pour la construction du centre de secours de La Chaussée sur Marne, est suspendu à la décision du Tribunal Administratif qui a été saisi. La participation normale aux frais de fonctionnement du S.D.I.S. était de 6675.43€ en 2005 et de 6792.12€ au budget 2006 de notre commune. Pour 2007, c'est 2972.26€ qui sont appelés.

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES – Taux Communaux				
Année 2005	Taux	Base	Produits €	Variations
Taxe d'habitation - TH	5,18	122 307	6 336	+ 2.09 %
Foncier bâti – FB	4,35	1 316 761	57 279	+ 2.07 %
Foncier non bâti - FNB	10,97	12 017	1 318	+ 2.64 %
Taxe professionnelle - TP	4,00	1 483 905	59 356	- 17.39 %
Produit communal			124 289	- 7.23 %

Nota la base TP notifiée par l'administration de 1 742 000 est passée à seulement 1 483 905 en 2005. Cette même année, nous avons récupéré par l'attribution du fond départemental de taxe professionnelle 26 556.79€ et la Communauté de Commune de la Vallée de la Craie 259 259€.

Années	2004	2003	2002	2001	2000
Taxe habitation – TH	5.18	4,84	4,61	4,32	3,98
Moyenne départementale	19.71	19,45	18,85	18,11	17,18
Foncier bâti – FB	4.35	4,13	3,94	3,69	3,58
Moyenne départementale	25.08	24,74	24,15	23,41	22,11
Foncier non bâti –FNB	10.97	10,25	10,25	9,60	9,41
Moyenne départementale	21.30	20,88	20,38	20,05	19,57
Taxe professionnelle – TP	4.00	3,69	3,45	3,23	3,12
Moyenne nationale	15.67	15,21	15,05	14,85	14,80

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES Taux de la Communauté de Communes				
Année 2005	Taux	Base	Produits €	Variations
Taxe d'habitation - TH	4,18	1 297 000	54 215	+8.80%
Foncier bâti – FB	3,47	2 196 000	76 201	+3.53%
Foncier non bâti - FNB	7,14	215 900	15 415	+1.69%
Taxe professionnelle - TP	3,03	3 480 000	105 444	+0.60%
Produit de la Communauté de Communes			251 275	+3.24%

SUBVENTIONS : votées le 18 février 2005 :

- AIDES (Sida)
- Association des Anciens Combattants d'Omey-Pogny
- Association des Anciens Combattants du canton de Marson
- FNACA
- Déportés d'Auschwitz
- Association des sclérosés en plaque
- Secours Populaire Français
- Restos du cœur
- Prévention routière
- Pupilles de l'Ecole Publique
- Comité Alexis Danan (enfance maltraitée)
- UDSPM (Œuvres des Pupilles sapeurs-pompiers)
- ACPA (protection des animaux)
- Les Amis des Eglises
- CES Foyer Jean Moulin
- ADMR
- Amicale des Sapeurs-pompiers d'Omey

- Association « Centre Culturel Laïque » d'Omey
- Bleuets
- Ecole du Cirque de Pogny
- Ecole de Musique Intercommunale Claude Debussy

Soit un total de 8755 €

LISTE des EMPRUNTS :

• 1990-2005 - Extension Salle des Fêtes	5437.37
• 1999-2014 - Rue de la Garenne	7194.76
• 2003-2015 - local technique	<u>11425.99</u>
	23978,12 €

Ratio : endettement = 0,05
Recettes 2004



DETAIL des DEPENSES 2005:

INVESTISSEMENTS ou FONCTIONNEMENT

Réfection logement sud (fenêtres en P.V.C.)	1 079.55
Achat extincteurs + 20 ans bâtiment communal (salle des fêtes)	191.46
Travaux maison rue Jean Jaurès (faux plafond)	764.88
Achat de terrains à l'Etat	10 000.00
Sécurisation du personnel station de pompage et château d'eau	6 179.73
Local technique solde	27 199.87
Sécurisation voirie (miroir chemin des écoliers)	748.41
Raccordement citerne gaz salle des fêtes (avant les fortes hausses des tarifs)	591.76
Achat du chemin du cimetière à l'association foncière d'Omey	765
Travaux église (subventions 21% Département, 20% Etat et 32000€ de prêt gratuit remboursable sur 4 ans des Amis des églises...)	196 280.37

Illuminations 2004	949.16
Impression du bulletin municipal 2004	774.57
Nettoyage des rues	430.56
Mobilier église	19533
Réfection des autels	1 172.08
Deux vitraux église entrée côté canal	1 444.29
Démoustication	889,53
Cotisation S.I.A.H.M.M.	1 141.45
Feu d'artifice fête patronale dont 45€ pour artificier	1 350,00

PROJETS

- Etude du dossier de l'assainissement avec la communauté de commune de la Vallée de la Craie et mise en place d'un **S.P.A.N.C.** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour le contrôle des assainissements comme la loi sur l'eau du 3 juin 1992 le précise.
- Etude et dossier subvention pour un accès aux handicapés du bâtiment communal qu'est l'église par la cour des miracles et ceci avec un rapprochement et concertation avec la Société Omya qui est propriétaire de ce lieu.
- Etude pour viabilisation de parcelles rue de la Garenne.
- Dossier de subvention pour la réfection de trois vitraux dans le cœur de l'église.
- Etude pour création d'un chemin pour desservir ces constructions.
- Etude pour révision du PLU ou carte communale et demande de subventions.
- Installation d'une chaudière plus économique et d'un chauffe eau, (pour palier toute panne), à la salle des fêtes
- Etude de l'automatisation des sonneries de cloche de l'église.
- Pose d'un éclairage,(identique au parking), rue Georges Brassens pour 3277.10€, (plus de luminosité et pour un coût moindre en service).

INFORMATIONS

Le renouvellement du contrat d'affermage a eu lieu fin juin 2005. Le conseil municipal s'est fait épauler et conseiller en maîtrise d'ouvrage par la D.D.A.F. et remercie Madame Fossier pour sa bonne collaboration. La suppression du plomb pour trente six branchements (déjà réalisé impasse Oradour et rue de la Garenne) a été retenu par vos élus afin de préserver la qualité de l'eau et d'être conforme à la loi sur l'eau. Une autre tranche de ces travaux de suppression du plomb sera effective durant cette année 2007 et toujours sans frais pour les foyers concernés. La société Véolia eau notre fermier, retenu pour douze années à ce dernier marché, et la mairie vous contacteront si vous êtes concerné par la suppression d'une canalisation de ce type.



Après avoir interdit, à la fin des années 80, l'utilisation du plomb dans les peintures, l'essence, les canalisations d'eau potable, les pouvoirs publics cherchent à limiter toutes les sources d'exposition au plomb. La nouvelle norme pour l'eau potable, abaissée à 10 microgrammes par litre en 2013, impose désormais un contrôle de la qualité de l'eau mesurée au robinet du consommateur. Les travaux en cause représentent de l'ordre de 1500 à 2000€ par branchement éliminé et cette somme a été lissée dans la renégociation du contrat après plus d'une année d'âpre débat.

Vous venez de régler la taxe des ordures ménagères appelé par la communauté de commune de la Vallée de la Craie (110€ pour une personne au foyer et 220€ pour deux personnes et plus). Ce prix en augmentation en 2005 suite à l'ouverture des déchetteries et 2006 suite à la mise en service de l'incinérateur départementale construit à La Veuve devrait encore évoluer en 2007 en raison du marché public du SYMSEM qui se termine et qui est à renégocier. Vous dire si ce contrat sera à la baisse ou à la hausse est difficile...

Comme vous avez pu le découvrir sur vos quotidiens, vos élus s'élèvent contre le fait de payer plus tout en triant davantage.

Retour ristourne C.G.E. : contrôle	298.05
Retour ristourne Eau : affermage	1768.76
- D.G.F. (dotation globale de fonctionnement) 2005	19080.00
Frais scolaire 1999 remboursement à notre commune	13843.00

EM./JPB.

- Les Finances communales 2006 -

Les chiffres du budget primitif qui a été adopté en réunion de Conseil le 29 mars 2006.



Section de fonctionnement.

c) Les dépenses :

Dépenses		€	%
1	Charges à caractère général dont entretien, voiries, bâtiments, électricité, denrées, combustible, produits d'entretien.	109 007	40.09
2	Charges de personnel	34 205	12.58
3	Autres charges de gestion courante dont subventions et contributions ou allocations	114 675	42.18
4	Charges financières	6 700	2.47
5	Virement à la section investissement	000	0.00
	Charges exceptionnelles	7 281	2.68
Total des dépenses de fonctionnement		271 868	100

d) Les recettes

Recettes		€	%
1	Excédent de fonctionnement reporté	95 943	35.29
2	Impôts et taxes	112 305	41.31
3	Dotations subventions et participations	46 020	16.93
4	Autres produits de gestion courante	15 000	5.52
	Pylône téléphonie	2 600	0.95
Total des recettes		271 868	100

Section d'investissements :

Dépenses		€	%
	Report exercice 2004 (solde d'exécution cpte 001)	187 877	61.33
	Immobilisation en cours	104 867	34.24
	Remboursement emprunts SIVOM	12 000	3.91
	Caution	1 600	0.52
Total des dépenses Investissements		306 344	100

Recettes		€	%
	Virement de la section de fonctionnement (prélèvement de recettes)	000	0.00
	Dotations et fonds divers (fonds remboursement TVA)	211 877	69.16
	Subvention investissement	62 467	20.39
	Charge à répartir	32 000	10.45
Total des recettes Investissements		306 344	100

Année 2006	Taux	Base	Produits €	Variations
Taxe d'habitation - TH	5,18	127 500	6 605	+ 4.24 %
Foncier bâti – FB	4,35	1 367 000	59 465	+ 3.81 %
Foncier non bâti - FNB	10,97	9800	1 075	- 22.60 %
Taxe professionnelle - TP	4,00	1094 000	43 760	- 35.64 %
Produit communal			110 905	- 12.07 %

Nous pouvons constater sur ce tableau que malgré l'évolution négative des bases du foncier non bâti et de la taxe professionnelle, notifiée par l'administration, donc un produit moindre pour notre collectivité, vos élus ont maintenu un fort investissement en 2006. Ceci a été permis sans augmentation des impôts communaux, mais grâce à notre prévoyance (rappelons nous, la renégociation à de meilleur taux des emprunts) et aux placements immobiliers (loyers de logements, loyers perçu d'habitation et de la location du terrain à la téléphonie mobile).

Années	2005	2004	2003
Taxe habitation – TH	5.18	5,18	4,61
Moyenne départementale	19.91	19,71	19,45
Foncier bâti – FB	4.35	4,35	4,13
Moyenne départementale	25.27	25,08	24,74
Foncier non bâti –FNB	10.97	10,97	10,25
Moyenne départementale	21.28	21,30	20,88
Taxe professionnelle – TP	4.00	4,00	3,69
Moyenne nationale	15.52	15,67	15,21

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES
Taux de la Communauté de Communes

Année 2006	Taux	Base	Produits €	Variations
Taxe d'habitation - TH	4,18	1 344 000	56 179	+ 3.49 %
Foncier bâti – FB	3,47	2 294 000	79 602	+ 4.27 %
Foncier non bâti - FNB	7,14	176 600	12 609	- 22.25 %
Taxe professionnelle - TP	3,03	5 365 000	162 560	+ 35.07 %
Produit de la Communauté de Communes			310 950	+ 19.19 %

Dans ce tableau 2006, nous pouvons constater que par rapport au tableau 2005 dans les pages précédentes, le produit fiscal de la communauté des communes a augmenté en taxe d'habitation, en foncier bâti et taxe professionnelle sans augmentation des taux de l'E.P.C.I., mais simplement par l'augmentation des bases d'imposition notifiées par l'Etat.

SUBVENTIONS : votées le 3 mars 2006 :

- AIDES (Sida)
- Association des Anciens Combattants d'Omey-Pogny
- Association des Anciens Combattants du canton de Marson
- FNACA
- Déportés d'Auschwitz
- Association des sclérosés en plaque
- Secours Populaire Français
- Restos du cœur
- Prévention routière
- Pupilles de l'Ecole Publique
- Comité Alexis Danan (enfance maltraitée)
- UDSPM (Œuvres des Pupilles sapeurs-pompiers)
- ACPA (protection des animaux)
- Les Amis de nos Eglises
- CES Foyer Jean Moulin
- ADMR
- Amicale des Sapeurs-pompiers d'Omey
- Association « Centre Culturel Laïque » d'Omey
- Bleuets
- Ecole du Cirque de Pogny
- Ecole de Musique Intercommunale Claude Debussy

Soit un total de 8935 €

LISTE des EMPRUNTS :

- 1999-2014 - Rue de la Garenne 7 114.76
 - 2003-2015 - local technique 11 425.99
- 18 540.75

Ratio : $\frac{\text{endettement}}{\text{Recettes 2005}} = 0,06$

DETAIL des DEPENSES 2006:



.INVESTISSEMENTS ET FONCTIONNEMENT

Logement sud et nord réfection des chaufferies (peinture)	4 579.32
Extincteurs renouvellement plus maintenance	853.55
Travaux maison rue Jean Jaurès (peinture garage)	1 150.48
Cimetière rachat concession famille (pour caveau communal)	1 196.00
Peinture escaliers entre logements et portes diverses	7 930.86
Achat réfrigérateur pour buvette football	449.00
Chauffage des vestiaires du stade de football	1 202.82
Sécurisation voirie (miroir chemin rue Langevin et Jean Jaurès)	799.83
Réfection logement sud	1 764.17
Illuminations nouvelles des rues du village	1 996.72

Affichage cimetièrre, aménagements salle des fêtes et divers	3 080.89
Informatique mairie location (horizon village) et Internet	1 245.08

Eglise : vitraux du cœur et leur protection(8932.23€)	20 219.44
Maçonnerie, échafaudage et protection	16 330.42
Achat friteuse pour associations	241.35
Nettoyage des rues	430.56
Eglise automatisation de la sonnerie de la cloche	5 012.74
Elagage des arbres cour école et salle des fêtes	962.18
Remplacement chaudière salle des fêtes (vétusté et économie)	13 414.78
Démoustication 2006	421.43
Cotisation S.I.A.H.M.M. 2006	1 141.45
Feu d'artifice dont gratuité pour l'artificier	1 450,00

Les travaux sur l'électrification et la sonnerie des cloches ainsi que la réfection des vitraux ont fait l'objet de nouveaux dossiers de subventions de la part de vos élus que l'Etat et le Département ont retenus. Nous devrions toucher 7306€ de l'Etat et 5212€ du Conseil Général en 2007.

PROJETS

- Etude pour viabilisation de parcelles rue de la Garenne.
- Etude pour création d'un chemin pour desservir ces constructions..
- Etude pour révision du PLU ou carte communale et demande de subventions.
- Plantations entrée village.
- Toiture vestiaire foot.
- Toiture maison 9,rue Jean Jaurès.
- Toiture école de musique.
- Etude sur changement fenêtrées isolées logements communaux.

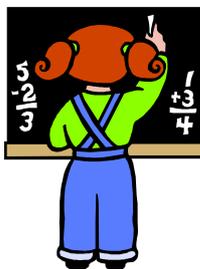
Les travaux sur l'église ont bénéficié :

de 32000€ à taux zéro remboursable sur trois ans, des amis de nos églises,
de 28700€ de la dotation d'équipement de l'état
et de 33757€ du Conseil Général pour la tranche inaugurée en 2006,
grâce aux travaux de vos élus sur les dossiers de subventions déposés.

Il nous reste à recevoir la part de T.V.A. (Taxe à la valeur ajoutée), ceci avec le décalage coutumier pour les collectivités donc en 2008.

De même les éclairages installés rue Georges Brassens nous voit accordé une subvention par le Syndicat Intercommunal d'électrification de la Marne de 228.00€. Ces points lumineux sont moins consommateur d'énergie que ceux précédemment en place.

EM./ JPB



- Les écoles -

PÔLE SCOLAIRE DE LA VALLEE DE LA CRAIE

▣ **Contact mairie de la Communauté de Commune par le web :**
[cc-vallee-craie @ wanadoo.fr](mailto:cc-vallee-craie@wanadoo.fr)

▣ **Ecole adresse du site Internet :** <http://www.scolagora.com/vesigneul/>

▣ **Ecole adresse :** Pôle scolaire de la Vallée de la Craie
soit : école maternelle **ou** école élémentaire
Chemin des écoliers
51240 VESIGNEUL SUR MARNE

▣ **Directrice de l'école maternelle**
Madame **Francine COURTOT** ; téléphone : 03/26/64/39/63

▣ **Directeur de l'école élémentaire**
Monsieur **Maciazek Grégory** ; téléphone : 03/26/64/97/07

▣ **Garderie** de 7h30 à 9h ; téléphone : 03/26/64/97/08.

▣ **Restaurant scolaire :** 03/26/64/97/00 entre 12 et 13 h.

▣ **Transport scolaire :**
Circuit : - aller départ d'Omey à 8h25.
- retour à 16h40, le samedi à 12h.

▣ **Horaires de l'école :**
Ouverture • le matin à 8h35 et début des cours 8h45
fin des cours 11h45.

• l'après midi 13h05 et début des cours 13h15
fin des cours 16h15.

Accueil : 10 mn avant l'entrée en classe par rapport aux horaires ci-dessus d'entrée.

▣ **Tarifs actuelles :**
Restauration scolaire 3.25€,
Garderie du matin ou du soir et étude surveillée 1.00€.

Avec les services mis en place, les frais de fonctionnement sont pour l'année 2004/2005 de 1246€ par enfant fréquentant la maternelle et de 595.40€ en élémentaire, hors rémunération des enseignants pris par l'Etat.





Répartition des effectifs

Les effectifs en élémentaire : 154 élèves sont répartis en 6 classes :

- ◆ Cours Préparatoire : avec Martine Hermant : 26 élèves, dont 2 d'Omey
- ◆ C. P.1^{ère} année et Cours Elémentaire : avec Alain CAMUS :14 et 12,dont 2 d'Omey donc : 26 élèves.
- ◆ C.E.1 : avec M. Maciazek et Mlle Henneberg : 27 élèves, dont 2 d'Omey.
- ◆ C.E.2 : avec Pascale THIEBLEMONT : 26 élèves, dont 0 d'Omey.
- ◆ C.E.2/C.M.1 : avec Laurence Hinssinger et Catherine LEDONTAL : 5 et 21 élèves, 26 élèves dont 2 d'Omey.
- ◆ C.M.1/C.M.2 : avec Marie-Paule Doucet : 19 et 4 élèves, 23 élèves dont 1 d'Omey.
- ◆ M. Fontes rééducateur du R.A.S.E.D. intervenant sur l'école 2 ½ journée / semaine.
- ◆ Mme Sanbudio enseignante du R.A.S.E.D. intervenant sur l'école, idem ci-dessus.
Aurélié Dautelle est assistante d'éducation pour l'école élémentaire et maternelle

Les effectifs en maternelle : 97 élèves répartis en 4 classes :

- Classe petite section avec Catherine BRODIN : 21 enfants : dont 1 d'Omey.
- Classe des petits- moyens avec Estelle GUYOT : 5 et 20 enfants dont 1 d'Omey.
- Classe des moyens et grands avec Sylvie PRIEUX :17 et 8 enfants dont 1 d'Omey.
- Classe grande section avec Francine COURTOT et Wanda PRESTAIL : 26 enfants dont 2 d'Omey.

Afin d'encadrer ces élèves nous avons :

- Les **ATSEM** : Catherine HISETTE, Catherine FAUL, Sylvie GUETTMAN à temps plein et Sylviane RENARD à temps partiel.

Cinq enfants d'Omey sont scolarisés hors groupe scolaire. Le choix des parents est conditionné surtout en raison de leur vie et horaire professionnel,

Une garderie, une cantine, une étude surveillée étant en place dans la Vallée de la Craie, (communauté de commune dont nous sommes membre), les frais réclamés par les collectivités acceptant ces enfants ne sont toujours pas pris en charge par vos élus et donc sans incidence sur les impôts locaux.

Vacances scolaires 2007/2008 ZONE B :

- ↪ Hiver du samedi 24 février au lundi 12 mars 2007
- ↪ Printemps du samedi 14 avril au jeudi 3 mai 2007
- ↪ Eté du mardi 3 juillet au lundi 3 septembre 2007
- Toussaint du jeudi 25 octobre au lundi 5 novembre 2007
- ↪ Noël du samedi 22 décembre au lundi 7 janvier 2008



Samedis libérés en 2007

27 janvier	14 avril
24 février	17,18,19 mai (ascension)
31 mars	16 juin

Merci aussi aux intervenantes :

Claudie Guyot pour l'aide à la lecture aux enfants une fois par semaine.

Nicole Filaine et **Roselyne Jacquet** pour l'aide au décloisonnement GS-CP et CE1 chaque mardi.

Liliane Devergne aide ponctuellement la classe de Francine Courtot pour les ateliers d'arts plastiques.

Estelle Guyot et les enfants de sa classe qui ont un projet avec la L.P.O. (Ligue pour la Protection des Oiseaux).



Photo de l'école de la Communauté de communes de la Vallée de la Craie

Remise du dictionnaire par Jean-Paul BRIGNOLI, Maire de la commune, à Marine COLLOT.



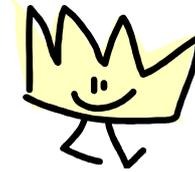
Merci aux enseignants pour l'aide apportée à cet article

- La Vie Associative -

- Centre Culturel Laïque -

La galette des rois

La nouvelle année des membres de l'association a commencé par la traditionnelle galette des rois le 20 janvier 2006.



Le thé dansant



Belle musique dans une salle comble, en ce 5 février 2006, pour le plus grand bonheur du trésorier de l'association.

La même animation est déjà prévue le 4 février prochain, qu'on se le dise !!! JPB.

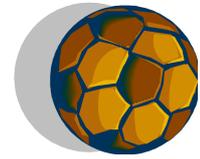


Le concours de belote

Le concours de belote a rencontré un vif succès. Les adhérents et la population d'Omey ont répondu présent à cette manifestation. De nombreux lots ont récompensé tous les participants.



Le Football



Le 5 novembre 2005 avait lieu notre **concours de belote**. Un après-midi très sympathique où 30 équipes sont venues taper le carton.
Le résultat est plus faible que l'an passé mais la jeunesse manquait.

Véronique et Fabrice de Châlons ont remporté le concours suivi de Serge et Roger 2^{ème} et Marylène et Ghislaine ont terminé 3^{ème}.

La **saison 2005/2006** s'est avérée difficile, les résultats le montrent.

Classement fin de saison :

1. Châlons Marocains 51 points
2. Mairy 46 points
3. Soudron 45 points
- .
- .
- .
- 8 Omey 31 points

sur 11 équipes.

Le 1^{er} juillet 2006, nous faisons notre **tournoi**, cette année dédié à Arnaud Chamarac.

18 équipes sont venues nous rejoindre pour cette journée qui s'est déroulée dans la bonne humeur, avec le beau temps et un résultat très positif. L'équipe de Vitry (1^{ère}) est repartie avec le challenge Manu Ziental, l'équipe Beau Séjour (2^{ème}) avec le challenge Pascal Ménis.

- Puis
- 3^{ème} les Papys
 - 4^{ème} Mailly le Camp
 - 5^{ème} les cotelletes
 - 6^{ème} Faux 2
 - 7^{ème} les Revenants
 - 8^{ème} les Ultras
 - 9^{ème} Faux 1
 - 10^{ème} les Collègues
 - 11^{ème} Omey
 - 12^{ème} les Goleadors
 - 13^{ème} le Parc
 - 14^{ème} Bignicourt sur Saulx
 - 15^{ème} Compagnie créole
 - 16^{ème} les Inconnus
 - 17^{ème} les roccos
 - 18^{ème} Saint Jean

Quant au fair play, offert par Loxam, il a été remis à l'équipe Saint Jean. Un challenge souvenir Arnaud offert par ROCHA est parti avec l'équipe de Mailly le Camp.



Le 29 juillet 2006 nous organisons notre second **concours de pétanque**, dirigé par Jean-Marc ILLIG. 20 équipes se sont rencontrées. Jessy AESCHBACH et Cyril DURAND sont arrivés en tête. Un challenge offert par Jean-Marc ILLIG leur a été remis et qu'ils remettront en jeu en 2007.

L'ambiance a été bonne, le soleil nous a accompagné tout au long de cet après-midi.

Le 10 septembre 2006, le **championnat** redémarrait avec du bouleversement dans l'équipe. Des joueurs nous ont quitté, certains pour blessure, d'autres simplement parce qu'ils arrêtent le foot.

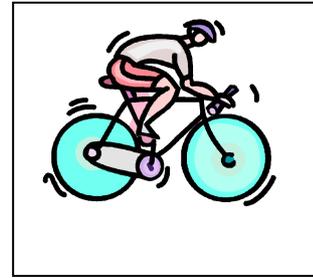
Notre groupe se compose comme suit :

- Vitry en Perthois 2
- Marolles
- Vanault le Châtel
- La Chaussée sur Marne
- Heiltz le Maurupt
- Blacy
- Perthois / Ecriennes
- Loisy sur Marne
- Omev CCL

Pour les manifestations 2007, se reporter au bloc notes.

JA.

La 31ème journée du cyclisme à Omey



Elle s'est déroulée le 21 mai 2006 avec le concours (de en bras et en espèces) de la Pédale Chalonnaise, de notre association le Centre Culturel Laïque et de la commune.

Depuis 2005, suite à la disparition tragique de notre ami Gilbert Lebonvallet, nous avons décidé pour honorer sa mémoire, d'intituler la course de l'après midi (2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} catégorie), Prix du souvenir Gilbert Lebonvallet. Celle-ci est récompensée par un challenge.



Cette journée, que nous voulons pérenniser, demande l'investissement de bénévoles (organisation, commissaires, barmans), des coureurs à la course du matin et à celle de l'après midi.

Mais là où je veux en venir, ça concerne la course des pré licenciés : les poussins et les enfants du village. Ces courses ont lieu à partir de 11h30 et elles prennent en compte l'âge des enfants.

Donc pour qu'à travers les **jeunes enfants** cette journée continue, je **demande à vous parents** : - **inscrivez les** - (même très jeunes, il y a une récompense pour chaque participant).

Comptant sur la présence de tout le monde, je vous dis : « **au mois de mai 2007** »

Joël R.

La fête patronale des 23, 24 septembre 2006



Activité organisée conjointement avec l'association CCL

Merci à Didier Pâche et Thierry Gignon pour l'accompagnement de leurs enfants, en 2005, lors de la distribution de la dernière branche fleurie de la jeunesse, ce dévouement est nécessaire pour une organisation réussit.

BILAN DE LA MANIFESTATION :	Dépenses	Recettes
Samedi :traiteur et recettes bar+ entrées :	1076,00	1410,65
Dimanche: buvette		1452,00
Orchestre bals : cachet samedi et dimanche	800,00	
Gardiennage bal privé samedi	253,11	
Nettoyage par les membres du C.C.L.	0,00	
Factures boissons diverses	1421,09	
Droits d'auteurs	104,38	
Divers : sandwichs musiciens et bal	71,59	
TOTAL	3726.17	2862,65
Résultat négatif	863,52	



Le feu d'artifice est offert par la commune.

Le déficit en fréquentation et donc en résultat financier (négatif pour la troisième année consécutive malgré des recherches d'économie) et le manque de renouvellement de bénévoles dans l'organisation feront sans aucun doute modifier le déroulement futur de cette traditionnelle manifestation. JPB.



- Allo 18 -

La vie du Centre de Première Intervention d'Omey et de son Amicale

- PIN-PON !!! -

L'amicale



Concours de belote 2006

Une très bonne journée avec cinquante équipes inscrites. Bonne ambiance et convivialité et les premiers sont partis avec une machine à pain (mais pas les blés). Les derniers sont repartis avec une bouteille de Champagne (ça a sauté « de joie ! »).

Le 16 décembre a eu lieu le marché de Noël à Colmar et se sont trente six personnes qui y sont parties. De même les sapeurs pompiers ont pris une part active au téléthon d'Omey avec les autres C.P.I. des six communes participantes ainsi que le C.S. La Chaussée sur Marne.

L'Amicale remercie les habitants pour votre accueil lors de la présentation de notre calendrier ainsi que pour vos dons et vous renouvelle ses vœux pour 2007.

La prochaine réunion décidera des dates pour une belotte (fin janvier début février), de l'organisation d'un méchoui (en juin ou juillet), d'un voyage et de la sainte barbe 2007.MC.

Info 18 le Corps

- Beaucoup d'interventions sur nids de guêpes.

- L'effectif du Corps : suite au départ du village de Bruno Dannequin et de sa démission remise au Chef de Corps et à M. le Maire, le CPI a perdu un sapeur dévoué. Merci à toi Bruno pour ton engagement dans un but communautaire, pour toutes ces heures effectuées bénévolement au service des autres et notamment lors de la tempête de 1999.

Le C.P.I. (Centre de Première Intervention) **recrute des pompiers en 2007** car l'effectif est de six actifs. L'effectif raisonnable serait de douze sapeurs pour le Corps.

Le départ en retraite du caporal Joël Perrault est en mars 2007, car rattrapé par la limite d'âge.

Un recyclage A.F.P.S. c'est déroulé dans le cadre d'une manœuvre afin de renouveler nos connaissances dans le domaine des gestes pour sauver. Merci à Jérôme moniteur de secourisme au C.S. Fagnières pour l'enseignement de ce cours. MC/FG..



- L'E.M.I.C.D. rejoint l'E.M.I.M.-



Au cours de l'été 2006, Alain NICAISE, Président de l'école de musique intercommunale Claude DEBUSSY a déménagé et a donc donné sa démission de Président de l'association.

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 26 août dernier. Aucun adhérent n'a souhaité reprendre le poste. Avant son départ, Alain NICAISE avait contacté Daniel CHEVALIER, actuel Président de l'E.M.I.M. (Ecole de Musique Intercommunale Marnaise), pour le rapprochement des deux écoles.

Vu l'urgence et pour ne pas pénaliser les familles, les élèves et les professeurs, il a été décidé lors de cette assemblée générale et des réunions de discussions qui ont suivi que l'E.M.I.C.D. serait dissoute au bénéfice de l'E.M.I.M.

Les familles ont été invitées à s'inscrire à l'E.M.I.M., les cours ayant toujours lieu dans les mêmes conditions dans le local de l'école mis à disposition par la Commune d'OMEY pour ceux qui le souhaitent. Les professeurs sont désormais sous contrat de travail avec l'E.M.I.M.

Afin de procéder au traitement du dossier, il est utile de savoir que la convention entre l'E.M.I.C.D. et la commune court jusqu'au 31 décembre 2006, échéance de l'assurance du local réglée par l'E.M.I.C.D. et que cette convention devrait être reprise par l'E.M.I.M. à compter du 1^{er} janvier 2007. EV.

Une nouvelle convention pour l'occupation des locaux a été depuis acceptée par le Conseil Municipal et signée entre le Président Daniel Chevalier qui était mandaté par cette association Intercommunale de musique et Jean-Paul BRIGNOLI représentant notre commune. JPB.



- Les activités communales -

2 Juillet 2006

Repas des aînés.



Les doyennes et doyens honorés : Simone PECHEUX, Louise et Jean THEVENIN et André COUVERT

Noël de la Commune le 18 décembre 2006

Le Père Noël est venu apporter friandises et cadeaux aux enfants de notre commune scolarisés en maternelle et primaire, quelque soit le lieu, comme cela existe dans notre commune depuis les années cinquante.

Des parents privent leur enfant de ce Père Noël.

Cette manifestation existe dans très peu de commune en France et priver son enfant de ce rendez-vous est incompréhensible et inexplicable. JPB



-
- Rénovation de l'église :
réception -



- Infos diverses et vie pratique -

○ Médaillés

Le 8 janvier 2005, à la salle des fêtes d'Omey, en présence de notre Conseiller Général du canton de Marson Hubert ARROUARD, de René SCHULLER Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie, de Jean-Paul BRIGNOLI Maire et de la Population, a été remis aux enfants de **Gilbert LEBONVALLET**, la médaille communale, départementale et régionale d'argent, ainsi que le diplôme correspondant.

Les nombreuses années de dévouement, conseiller municipal en 1977, puis deuxième adjoint en 1995, premier adjoint en 1998 et délégué communautaire conduisaient à cette distinction.

Monsieur le Maire dit : « C'est avec ce travail que s'écrit l'histoire de notre village. - **Merci GILBERT-** ».

Les démarches administratives étaient en cour au moment de son décès.

A cette cérémonie qui aurait dû être une fête, sans cette tragique disparition, était remise à **Antonio SERGI** la médaille communale, départementale et régionale d'argent, ainsi que le diplôme correspondant, (car la même démarche était en cours).

Monsieur le Maire Jean-Paul BRIGNOLI rappela : « Entré au conseil municipal en 1977 sous Gilbert PETRY, dévoué 19 ans aux sapeurs pompiers . Tu as continué jusqu'en 1995 avec Jean PERRAULT. En 2001 de nouveau élu, toujours en exercice et délégué communautaire aujourd'hui tu totalises bientôt 22 ans de service, ce qui représentent beaucoup de moments consacrés au service de tous.

Merci pour ton dévouement.



Bientôt 22 ans, était de nouveau entendu car **Claude CHAOMLEFFEL** recevait aussi , la médaille communale, départementale et régionale d'argent, ainsi que le diplôme correspondant, (car la même démarche était en cours), entré au conseil municipal en 1983, et délégué communautaire toujours en activité aujourd'hui, tu ne comptes pas toi non plus les jours de dévouement pour notre collectivité, dans le suivit des chantiers de maçonnerie que tu connais bien comme dans les animations associatives que tu as toujours affectionnées.

Merci pour votre dévouement.

○ Dénomination de rues

Le Conseil Municipal a nommé de nouvelles voies : **la Rue du stade**, (passante sous le portique stade municipal) et la **Rue Gilbert Lebonvallet**, (le long du parking en bout de la rue Georges Brassens), celle-ci pour la mémoire d'un élu disponible et qui c'est dépensé sans compter pour l'intérêt d'OMEY).

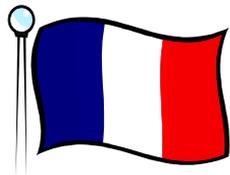
○ Internet haut débit

Le **29 mars 2005**, l'Internet haut débit **ADSL** (Asymétrique Digital Subscriber Line) **ouvrait à Omey**.

Les bénéfices pour les utilisateurs de cette technologie de pointe sont multiples : rapidité de confort, plus besoin de surveiller son temps passé sur



Internet, la connexion est instantanée et à tous moment et surtout la ligne téléphonique est toujours libre.



○ La nouvelle organisation du budget de l'Etat

Appliquée à toute l'administration depuis 2006

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances du 1^{er} août 2001) réforme la gestion de l'Etat.

Elle précise les modalités et le calendrier parlementaire d'adoption des lois de finances, la présentation et le contenu des lois de finances, les modalités d'information et de contrôle de l'administration par le Parlement, le calendrier d'entrée en vigueur et d'application de la LOLF.

Le budget de l'Etat n'est plus découpé en sections budgétaires, titres et chapitres, mais il faut s'adapter à un nouveau vocabulaire tel que : missions, programmes et actions.

La mission (45 missions en 2006)

Elle est définie par le Gouvernement, est soit ministérielle, soit interministérielle. C'est l'unité de vote du Parlement. (quelques missions : sécurité sanitaire, enseignement scolaire, aide publique au développement, villes et logements, travail, transport,...).

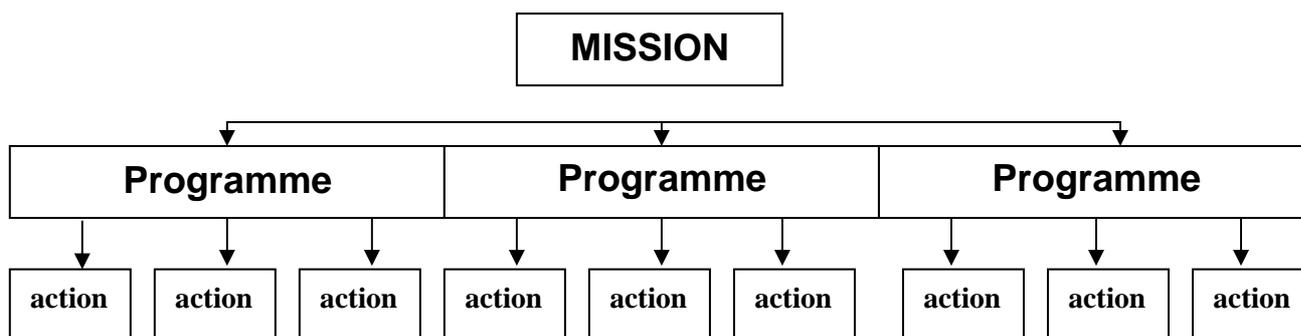
Jusqu'en 2005, 94% du budget était reconduit en un seul vote et seul, 6% du budget général était débattu. Avec la LOLF 100% des crédits sont débattus au Parlement par mission.

Les programmes : (149 programmes en 2006)

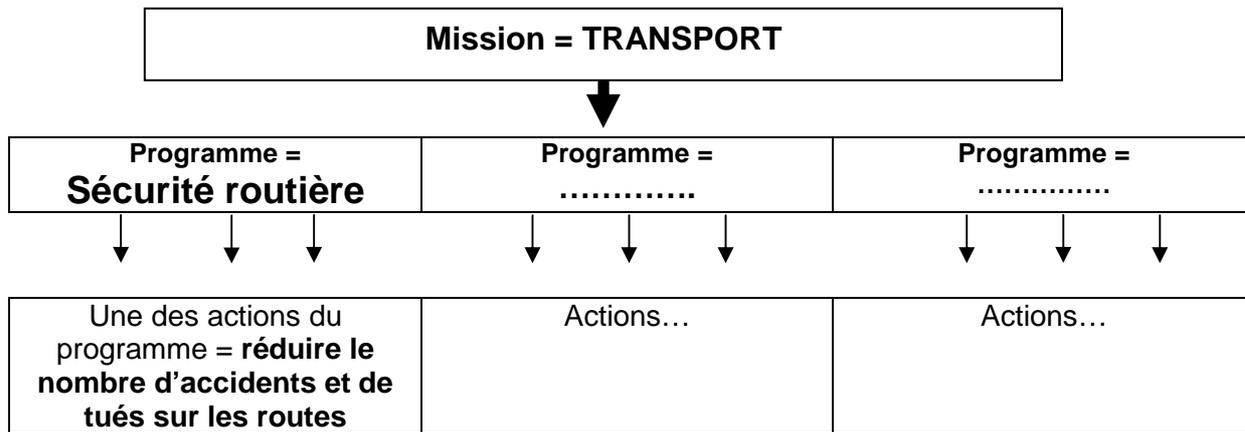
Ils regroupent les moyens d'une politique publique conduite par un ministère. Les crédits sont affectés à un programme pour réaliser une action donnée.

Les actions : (près de 600 actions en 2006)

Ce sont le découpage identifiant les moyens et les modes d'actions des acteurs d'un programme.



Exemple concret pour schématiser ...



Les managers publics :

Pour manager ces nouvelles structures, il y a des responsables de programme, dotés d'une grande liberté dans la gestion de leurs moyens qui devront rendre compte au Parlement des dépenses publiques, et ce pour chaque euro dépensé. Ils sont désignés par les ministres compétents. Pour gérer leur programme, chaque responsable dispose d'un budget opérationnel de programme appelé dans le jargon BOP.

Le budget est lisible :

Cette articulation du budget permet d'afficher les choix de politique en matière d'emploi, d'éducation, de sécurité, de logement.

Les agents de l'Etat se situent mieux et constatent leur contribution dans les actions menées.

Les contribuables savent à quoi sert l'argent de leurs impôts.

Le rôle du Parlement est renforcé :

Grâce à LOLF, la totalité du budget est décortiquée avec un vote pour chacune des missions, et pas seulement pour les nouvelles dépenses qui représentaient 6 % du budget. Les parlementaires peuvent contrôler l'efficacité de la dépense publique en s'appuyant sur la Cour des Comptes. Tous les ans, l'administration devra expliquer ses objectifs, sa stratégie et surtout, rendre compte de son action.

La comptabilité s'inspire de la comptabilité d'entreprise :

Elle tient compte des spécificités publiques, du patrimoine de l'Etat, de ce qu'il possède et de ce qu'il doit. L'Etat doit publier chaque année un bilan et un compte de résultats certifiés par la Cour des Comptes. EV.

○ Départ à la retraite :

INFOS DU CICAS (retraite complémentaire des salariés). Arrco et éventuellement Agirc si vous avez été cadre.

Pour des démarches simples, rapides et plus efficaces ayez le bon réflexe en appelant **le 0 820 200 015 de 9 h à 18h**, vous serez en contact avec un conseiller qui dressera avec vous la liste des documents que vous aurez à fournir.

○ De nouveau un rappel nécessaire

(car toutes dégradation coûtent à chacun des contribuables que nous sommes)

“Contrat de location de la salle des fêtes d’Omey”

Rappel de la décision adoptée en réunion de Conseil Municipal en date du 15 novembre 2002

1. Il ne pourra être organisé, dans les locaux loués, que des soirées ou des manifestations à caractère privé, et à but non lucratif, toute autre demande sera examinée au cas par cas par le conseil municipal qui sera saisi.

2. Les tarifs en vigueur sont les suivants :

MANIFESTATION	Habitants d’Omey*	Demandeurs extérieurs	Entreprises
Vin d’honneur, boum	16 Euros	50 Euros	150 euros
Location week-end	50 Euros	150 Euros	

*** le tarif location « Habitants d’Omey » est appliqué :**

- Aux résidents à titre direct ou indirect et/ou qui paient la taxe d’habitation
- Pour le baptême ou le mariage d’un enfant (et non d’un petit-fils ou petite fille).
- Il ne peut être fait cadeau du tarif préférentiel pour vos enfants ayant quitté la commune.

3. Pour toute réservation, il sera demandé une photocopie de la carte d’identité, un original d’attestation d’assurance (responsabilité civile organisation de fête). La réservation ne sera effective qu’accompagnée du chèque de location à l’ordre du trésor Public qui sera encaissé immédiatement. La réservation est considérée ferme et définitive sauf annulation deux mois avant la date de la manifestation.

4. Au plus tôt la veille de la manifestation, un état des lieux contradictoire sera réalisé et la remise des clés effectuée contre le dépôt d’un chèque de caution de 250 Euros, ceci afin de garantir l’utilisation correcte des locaux et du matériel. Ce chèque ne sera rendu qu’à la restitution des clés – au plus tard lundi à 19h – après état des lieux et en l’absence de toutes dégradations matérielles. Le chèque de règlement et le chèque de caution devront porter le nom de la personne qui loue la salle.

5. La location comprend uniquement

- L’utilisation de la grande salle et de ses annexes : bar, cuisine, vestiaires, sanitaires.
- Les tables, les chaises et les bancs.

6. Les locaux et abords devront être rendus propres : tables et chaises nettoyées et rangées, sols balayés et lavés (prévoir les produits d’entretien, le papier toilette, les lavettes, les serpillières etc ... qui ne sont pas fournis), les murs, les sanitaires lavés et désinfectés, les portes vitrées nettoyées, (les fenêtres de la salle et des toilettes verrouillées), les poubelles nettoyées, vidées et sorties ficelées sous le porche. Les carrelages devant les portes d’entrée seront nettoyés et le cendrier extérieure vidé. En cas de nettoyage incomplet, un ménage de finition sera facturé par l’encaissement du chèque de caution.

7. L'utilisateur sera financièrement responsable de toutes les dégradations occasionnées lors de la manifestation.

8. La place située à proximité de la salle des fêtes sert de parking.

9. Il est rappelé qu'à partir de **22 heures**, les voisins sont en droit de faire constater par les autorités, les situations de **tapage nocturne** (rappel : pétards et klaxons sont interdits dans la commune).

Consignes à observer :

- Référence à l'article 9 ci-dessus
- Laisser les issues de secours libres de tout accès
- En cas d'incendie ou d'accident, appeler :

SAMU: 15	Dr KLEIN:	03.26.72.94.76
Pompiers : 18	Dr PEROTIN :	03.26.67.71.20
Ou portable : 112	Dr OPOCZINSKI :	03.26.67.70.46

Si vous souhaitez utiliser quelques tables et/ou chaises pour une manifestation familiale vous devez une semaine avant prendre contact avec la Responsable de la salle et vous acquitter de la somme de 8€ à l'ordre du Trésor Public.

De même un chèque de caution vous sera demandé.

“Règlement de la Salle des fêtes”

Vous avez retenu la salle pour un week-end ou pour un après midi.

→ Renseignements utiles

Vous disposez du téléphone pour la sécurité

Sapeurs pompiers 18, portable 112	EDF dépannage	03.26.74.51.28
SAMU 15	Gendarmerie Vitry la ville	03.26.67.74.44
CGE 03.26.74.12.77		

Responsable de la salle : Mme Jocelyne RAULT au 03.26.67.76.64
De 17h00 à 20h30 les jours ouvrables

La responsable de la salle vous **remettra les clés contre un chèque de caution de 250 Euros à l'ordre du Trésor Public et après avoir effectué ensemble un état des lieux** en 2 exemplaires ; celui-ci vous sera rendu dès la restitution des clés et un nouvel état des lieux.

A votre disposition aussi :

- Une cuisine (2 chambres froides, cuisinière, un congélateur, une grande table)
- Un bar réfrigéré.
- 180 chaises, 40 plateaux de tables rectangulaires (4 personnes par plateau), 8 plateaux d'angles et 4 plateaux de 2 personnes.

Vous êtes prié :

- De ne pas **toucher aux dalles de plafond**, (mettre des trombones).
- De laisser un passage devant les issues de secours,
- De ranger chaises et tables nettoyées comme vous les avez trouvées
- De rendre la salle et autres pièces utilisées (toilette notamment) dans leur état initial : murs sans salissure, ni rayure, **ni adhésifs collés** ou punaises....
- De **ne pas occasionner de tapage nocturne vis-à-vis des riverains de la salle des fêtes**
- D'évacuer tous déchets à l'aide de sacs poubelle suffisamment solides et correctement fermés
- De déposer les verres dans la benne de récupération prévue à cet effet, ou de les emporter
- De vérifier la fermeture des issues de secours, des portes, des fenêtres, de l'eau et des éclairages avant votre départ.

Ne seront pas fournis

- Nappes, vaisselle, sac poubelle, autres mobiliers, produits d'entretien.

Quelques mesures

- Scène L=5m90 ; l=3m40
- salle : 12X9 = 108m²
- partie rallongée 3X14 = 42m²
- total = 150M²
- table = 1m20 X 0.80m (soit 4 personnes par table)

Afin de rendre cette salle toujours accueillante signalez-nous les défauts et améliorations que nous pourrions envisager.

Bonne manifestation !

○ Liste des documents à fournir pour l'établissement d'une carte nationale d'identité et d'un passeport

(La présence du demandeur et du représentant légal pour un mineur est obligatoire)

↳ CARTE NATIONALE D'IDENTITE



- Un formulaire de la demande (remis en mairie),
- L'ancienne carte d'identité,
- 2 photos d'identité tête nue, récentes, identiques, sur fond clair et non scannées,
- Un justificatif de domicile récent au nom du demandeur s'il est majeur,
- Si le demandeur majeur vit chez un tiers ou chez ses parents, il doit fournir le justificatif de domicile du tiers des parents ET une attestation d'hébergement et la photocopie de la pièce d'identité du logeur.
- Un extrait intégrale de naissance OU le livret de famille des parents (avec la photocopie de la page des parents et de celle du demandeur) PLUS celui du demandeur s'il est marié (avec la page du mariage et veuvage)
- Le jugement de divorce et la photocopie + attestation sur l'honneur affirmant l'absence de décision modificative de l'autorité parentale
- Une preuve de nationalité française
- La déclaration de perte ou de vol
- Une preuve d'identité (permis, carte professionnelle, passeport,...) dans la cas où le demandeur n'a pas d'ancienne CNI
- Autres documents

↳ PASSEPORT



- Le formulaire de la demande
- L'ancien passeport
- 2 photos d'identité tête nue, récentes, identiques, sur fond clair et non scannées
- Un justificatif de domicile récent au nom du demandeur s'il est majeur
- Si le demandeur majeur vit chez un tiers ou chez ses parents, il doit fournir le justificatif de domicile du tiers/des parents ET une attestation d'hébergement et la photocopie de la pièce d'identité du logeur
- La carte nationale d'identité en cours de validité (photocopie recto verso) OU un extrait intégrale de naissance OU le livret de famille de ses parents PLUS celui du demandeur s'il est marié
- Le jugement de divorce et la photocopie + attestation sur l'honneur affirmant l'absence de décision modificative de l'autorité parentale
- Un timbre fiscal à 60€ (pour les personnes majeurs)
- Une preuve de nationalité française
- La déclaration de perte ou de vol
- Une preuve d'identité (permis, carte professionnelle, passeport,...) dans la cas où le demandeur n'a pas d'ancienne CNI
- Autres documents

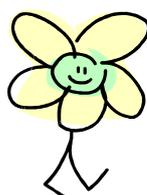
○ Gendarmerie de VITRY LA VILLE

03.26.67.74.44
en cas d'urgence, faire le 17



Horaires d'ouverture au public :

Lundi	08h00 – 12h00
Mercredi	14h00 – 19h00
Jeudi	14h00 – 19h00
Samedi	08h00 – 12h00



○ Le Fleurissement

Merci à vous les bénévoles qui aidez aux plantations et à l'arrosage des massifs communaux. Ceci égaye notre quotidien et contribue à maintenir en valeur votre patrimoine en rendant attractif et accueillant notre village. JPB.

○ Ordures ménagères

Depuis le 1^{er} juillet 2002, le ramassage des déchets ménagers effectif. Chacun d'entre vous a pris conscience de la nécessité du tri : sacs jaunes (semaines paires) et bleus (semaines impaires). **Si un doute subsiste, vous rapporter au calendrier que le SYMSEM vous a remis.**

La ristourne en retour par votre geste citoyen a économisé 15.15€ / par habitant en 2005 sur l'ensemble des 90 communes que comprend le groupement du **S.Y.M.S.E.M.** et si les quelques villageois qui sont réfractaires à ce tri donnaient envie à d'autres, votre facture augmenterait d'autant.

Vous venez de régler la taxe des ordures ménagères appelé par la communauté de commune de la Vallée de la Craie (110€ pour une personne au foyer et 220€ pour deux personnes et plus). Ce prix en augmentation en 2005, suite à l'ouverture des déchetteries et 2006, suite à la mise en service de l'incinérateur départementale construit à La Veuve devrait encore évoluer en 2007 en raison du marché public du SYMSEM qui se termine en juillet et qui est à renégocier. Vous dire si ce contrat sera à la baisse ou à la hausse est difficile...

Toutes les déchetteries du **S.Y.M.S.E.M.** sont à votre disposition et les horaires d'ouverture vous sont rappelés sur le calendrier qui vous a été distribué.

Vous manquez de sacs, venez en retirer en mairie...JPB.



est

○ Téléthon

Chers amis, félicitations et remerciements pour votre participation à ces 24 heures de Téléthon 2006 des 8 et 9 décembre.

Cette année, notre Téléthon des 6 communes est passé à sept avec la participation de nouveau de la commune de La Chaussée sur Marne.

De nombreuses activités, l'engouement des 355 enfants des écoles et de leurs enseignants, l'association de danse Country, l'orchestre ITURN, les stands, la traditionnelle tartiflette, les sapeurs pompiers de tous les villages, une désincarcération sur la place René Fray par le centre de secours, diverses tombolas, le fil rouge réalisé par Joël RAULT et votre présence à tous y compris vous chers collègues Maires sont la clé de la réussite de ce nouveau défi qui nous était proposé..

Nous tenons à vous remercier tous pour votre engagement, votre générosité au diverses tombolas et votre chaleur humaine à cette manifestation en faveur de la recherche qui c'est déroulé dans notre salle des fêtes.

Merci également à cette équipe dynamique de bénévoles impliquée pour sa réussite et qui ont même pour certain, pris ce temps sur leur congé.

Un souhait : que les 6566.67€ récoltés en cette version 2006 fasse mieux qu'aider la recherche... (pour souvenir 7106.64€ à Pogny ont été versé à A.F.M. Téléthon en 2005).

Tous nos vœux pour cette nouvelle année : de santé, de joie, d'amour, d'amitié, de réussite dans vos projets et pour un nouveau rendez-vous. JPB

○ Les illuminations de fin d'année



La chaleur que vos décors a apporté à notre commune, en ces fêtes de fin d'année, est mieux que des remerciement pour vos élus !

Félicitations à tous pour vos efforts d'embellissement scintillant et vos décors qui font reconnaître notre village et votre patrimoine au delà de nos frontières ...JPB

○ Chiens dangereux : lois en vigueur !!!

Toute personne possédant un chien de catégorie 1 et 2 déclarer en Mairie.



doit le

Catégorie 1	Catégorie 2
Pit bul	Tosa
Boerbull	Staffordshire bull terrier
Assimilés mastiff	Américan staffordshire terrier
Assimilés Tosa	Rottweiller et assimilé

Pour le recensement veuillez vous munir des pièces suivantes :

- + la pièce d'identité du propriétaire,
- + le bulletin du casier judiciaire numéro 2,
- + le carnet d'identification du chien (n° de tatou age etc.),
- + le certificat de vaccination antirabique en cours de validité,
- + le certificat de stérilisation,
- + l'attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire.

Hors la lois, c'est une exposition pouvant aller jusqu'à **750€ d'amande**

○ Travaux de particuliers et assainissement

Nous rappelons à chacun, l'obligation de déclarer ses travaux relatifs à la construction ou de réhabilitation d'habitation ancienne et de s'informer en Mairie sur la réglementation pour les systèmes d'assainissement neufs ou à rénover.



Depuis peu la Communauté de Commune de la Vallée de la Craie à la compétence assainissement, (L'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales oblige les communes à prendre en charge les dépenses des contrôles d'assainissement non collectif depuis le 1^{er} janvier 2006).

La pollution aquatique constitue un délit passible de deux ans d'emprisonnement et de 75000€ d'amende.

Concrètement cela c'est traduit par la création d'un **SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif), le 19 juin 2006 et la mise en place d'un **règlement voté le 14 décembre** dernier.

Ce service sera effectué par une entreprise privée qualifiée ayant passé un contrat avec cette collectivité.

En fonction des prix qui vous seront communiqués et selon votre choix, ses techniciens effectueront, (de façon facultative par ce choix), une étude à la parcelle et une étude de l'assainissement.

Mais de façon obligatoire sera suivit par cette société la conformité de la réalisation avant rebouchage de votre assainissement en vue que vous soit remis l'arrêté de conformité pour cet assainissement.



Cet arrêté est dès maintenant nécessaire lors de la vente d'un bien et est lié à une baisse de la valeur du bien par défaut de présentation.

Dorénavant dans tous les cas vous aurez à vous rapprocher de la Communauté de Commune (siégeant à la mairie de Saint Germain la Ville ou vous adresser à notre mairie) pour prendre rendez-vous pour ce contrôle qui sera obligatoirement effectué par cette société, afin d'avoir l'aval sur vos travaux ceci avant de les recacher.

L'étude d'assainissement qui sera réalisée devra t'être jointe au permis de construire dès le dépôt de demande initial sinon celui-ci ne pourra être instruit.

Rappel : l'affichage de tous permis de construire sur la propriété doit être visible de la rue. JPB.

Pour 2005 et 2006 des dossiers ont été déposés par des habitants de la Commune soit pour :

Permis de construire 2005 et 2006:

- Aménagement d'une maison et dépendance rue de la Garenne
- Extension d'habitation rue Langevin
- Une extension de bâtiment existant rue Pierre Semard
- Aménagement d'une habitation rue de la Garenne
- Construction d'une maison rue Jean Jaurès
- Changement d'affectation grange en logement rue de la Garenne

Déclarations de travaux :

- Abris de jardin rue George Brassens
- Extension de garage impasse Colonel Fabien
- Clôture le long de la voie publique rue George Brassens
- Abri bois rue George Brassens. EM./ JPB.

○ Recensement Service National

A l'âge de 16 ans, les **jeunes hommes** et les **jeunes femmes** sont soumis à l'obligation de recensement militaire.



Je suis né (e) en	J'aurais	Je dois me présenter en Mairie en
Décembre 1990	16 ans	Décembre 2006-Janvier 2007
Janvier 1991	16 ans	Janvier – Février 2007
Février 1991	16 ans	Février- Mars 2007

Etc.

Venir en Mairie avec les pièces suivantes :

- le livret de famille,
- la carte nationale d'identité française,
- le justificatif de domicile.

L'attestation de recensement délivrée par la Mairie est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le fichier du service national avec les données du recensement servira également à l'inscription automatique sur les listes électorales.

Vous avez oublié votre inscription, présentez vous dès maintenant en Mairie aux heures d'ouverture pour y être régularisé.

○ Les certificats d'hérédité

La délivrance de certificats d'hérédité par le maire, est une procédure simplifiée et gratuite permettant aux héritiers de justifier de leur qualité d'héritier, pour une somme n'excédant pas 5335.72€ (soit 35000F).

Cependant, il appartient au maire de s'assurer que les personnes demandant la délivrance du certificat sont bien les seuls héritiers. Faute de cette assurance, il ne devra pas établir le document.

Devant la complexité croissante des liens de filiation (nombreuses familles recomposées, mobilité géographique des personnes...), il devient impossible d'établir des certificats d'hérédités en toute connaissance de cause.

C'est pourquoi, le maire a décidé de ne plus délivrer ce type de document qui, rappelons- le, engage sa responsabilité.

Les héritiers devront dorénavant s'adresser à un notaire, professionnel en matière de succession. (Suite au recommandation de l'Amicale des Maires de la Marne).

○ La refonte de la liste électorale politique : C'est quoi ?

C'est une démarche effectuée tous les trois ans dans l'ensemble des communes françaises. En effet, si les inscriptions et les radiations d'électeurs sont gérées à l'année civile, il est nécessaire d'effectuer ponctuellement un reclassement alphabétique. Cette opération est donc la refonte.

C'est pour cela que vous recevrez en mars prochain pour les scrutins à venir une nouvelle carte.

Ainsi si vous avez constaté une erreur sur votre carte actuelle, il serait bon d'en informer le secrétariat de la mairie pour qu'il puisse la rectifier. Dates des prochaines élections dans le bloc note du bulletin municipal de ce numéro.

- Le Bonheur -

C'est la somme de tous les malheurs qu'on n'a pas.

*C'est rechercher dans chaque instant
que la vie vous donne une raison de se réjouir.*

Ce n'est pas avoir trop, c'est avoir assez.

*Ce n'est pas avoir de tout,
C'est n'avoir besoin de rien.*

*C'est aimer, apprécier, savourer
tout ce qui est bien, beau, bon pour soi et son entourage.
Le bonheur se cueille, le plaisir se ramasse.*

*Le plaisir c'est le bonheur des sots,
Le bonheur c'est le plaisir des sages.*

*Le bonheur c'est comme les lunettes que l'on cherche
Alors qu'on les a sur le nez !...*

*C'est cette chose qui n'est jamais
Et qui pourtant, un jour n'est plus.*

*Écrit et transmis le 19/10/2004 à Monsieur le Maire
par un ancien élève cultivateur retraité né en 1923, Arthur
Michelot.*



NOS JOIES



Naissances :

Loane Streff	née le	24 mai 2005
Valentin Cellier	né le	01 juin 2005
Benjamin Turot	né le	31 mars 2006
Elso Cardoso	né le	24 octobre 2006
Paul Géhin	né le	30 octobre 2006

Nouveaux arrivants 2005

- M. Chauvet Sébastien	HLM R.D. 60
- Famille Chaine	rue de la Garenne
- Famille Thomas Roger et Maigret Vanessa	rue de la Garenne
- Famille Géhin Franck et karine	rue de la Garenne
- Famille Cardoso Rénaldo/Fischer Stéphanie	impasse Oradour



Nouveaux arrivants 2006

- Famille Lecom père	rue de la Garenne
- Famille Bérat	rue Jean Jaurès
- Famille Payard Jean-Christophe	impasse Oradour
- Mlle Mas Emmanuelle	rue Langevin
- Famille De Sousa Jonathan	rue de la Garenne

Départs :



M. Benoit Villheim	(2005)
Famille Laval F. et Babel C.	(2005)
Famille Cellier Maxime	(2006)
Famille Nicaise Alain	(2006)
Famille Dannequin Bruno	(2006)

NOS PEINES

Décès : 2005

Regnault Paulette	11/02/2005
Brignoli Marcelle	07/03/2005
Godard André	14/03/2005



TRANSCRIPTIONS DE DECES 2006

Lepeut Henry

Le 16 septembre 2006

Nous renouvelons nos sincères condoléances à toutes ces familles. EM./JPB.



- Bloc-notes -

2007

-

☞ **Vœux du Maire**

6 janvier

- ☞ **Galette des Rois (invités : détenteurs de la carte du CCL)** **19 janvier**
- ☞ **Thé dansant C.C.L** **4 février**
- ☞ **Prochain conseil d'école du R.P.I.C. Vallée de la Craie** **16 février**
- ☞ **Concours de belote C.C.L.** **17 mars**
- ☞ **Election Présidentielle premier tour** **22 avril**
- ☞ **Election Présidentielle second tour** **6 mai**
- ☞ **Armistice 1939/1945:8 mai Rassemblement place René Fray à 18h** **7 mai**
- ☞ **Journée du cyclisme** (organisé par CCL, Pédale Chalonnaise et commune) **20 mai**
- ☞ **Election législative premier tour** **10 juin**
- ☞ **Election législative second tour** **17 juin**
- ☞ **Dernier conseil d'école rentrée 2006/2007 du R.P. I.C. Vallée de la Craie** **22 juin**
- ☞ **Repas des Aînés « offert par la municipalité »** **1 juillet**
- ☞ **Tournoi C.C.L. Football** **7 juillet**
- ☞ **Fête Nationale : rendez-vous à 11h place René Fray et Barbecue 13h : 14 juillet**
- Concours de pétanque C.C.L. foot-ball** **28 juillet**
- ☞ **Fête patronale** **22 et 23 septembre**
- ☞ **Ouverture de la licence IV (jour à fixer)** **samedi début octobre**
- ☞ **Halloween** **31 octobre**
- ☞ **Concours de belotte C.C.L. section football** **10 novembre**
- ☞ **Anniversaire de l'Armistice 1914/1918 : (à 11h)** **11 novembre**
- ☞ **Téléthon** **8 décembre**
- ☞ **Départ illuminations du village** **1^{er} décembre au 06 01 2008**

Quelques numéros utiles



- POMPIERS 18 ou portable 112
- SAMU 15
- GENDARMERIE 17 ou 03 26 67 74 44
- CENTRE ANTI-POISON REIMS 03 26 86 26 86
- HOPITAL Châlons en Champagne 03 26 69 60 60
- MEDECINS :
 - Dr OPOCZYNSKI 03 26 67 70 46
 - Dr. KLEIN 03 26 72 94 76
 - Dr. PEROTIN 03 26 67 71 20
- PHARMACIE DE LA MOIVRE 03 26 67 71 24
- INFIRMIERES
 - Mairy-sur-Marne 03 26 66 53 49
 - Saint-Amand / Fion 03 26 73 91 73
- PRESBYTERE/ PAROISSE 03 26 68 04 62
- EDF Infos-conseils 03 26 77 86 03
- EDF Dépannage 0 810 333 451
- Véolia – Eau : Accueil clientèle et **dépannage 24h/24** 0 810 463 463
0 810 463 463
- SYMSEM (service administratif) 03 26 67 92 04
- PHARMACIE DE LA MOIVRE 03 26 67 71 24
- MAIRIE tél., répondeur et télécopie 03 26 67 71 68
Ouverte le Mercredi de 18h à 19h
le Vendredi de 11h30 à 12h
Email: mairiedomey@orange.fr
- Communauté de Commune Vallée de la Craie : Tél., répondeur, télécopie 03 26 67 50 05
- ECOLES RPIC (Vésigneul)
 - maternelle 03 26 64 39 68
 - primaire 03 26 64 97 07
 - garderie 03 26 64 97 08
 - restauration 03 26 64 97 00maternelle.vesigneul@scolagora.com
primaire.vesigneul@scolagora.com
- SALLE DES FETES 03 26 67 76 76
- ALLO Service Public 39 39
- Point information Personnes âgées 03 26 69 51 00
- Victime (infraction pénale) 0800 88 13 04

Du diamant pour les époux Thévenin



OMEY
A l'issue de la cérémonie...

Le 24 décembre 2014, à la mairie d'omey, sous la présidence de M. le Maire, a eu lieu la cérémonie de mariage de M. et Mme Thévenin. Une cérémonie simple et intime, célébrée par le pasteur Raymond Brevet. Les deux jeunes mariés ont été entourés par leurs proches. Le mariage a été célébré à 14 heures.

Après d'être allés faire leurs vœux de Noël, les époux Thévenin ont été reçus par les parents de la mariée à la maison. Le repas a été très agréable. Les mariés ont passé une nuit à l'hôtel de la ville.

L'auteur d'un cambriolage interpellé

Les policiers de la 1^{ère} brigade de police ont interpellé l'auteur d'un cambriolage qui avait été commis le 21 décembre 2014. Le voleur a été arrêté à la gare de la ville. Il est âgé de 35 ans et est originaire de la région de la capitale.

Cérémonie
En l'honneur de la...
Le 24 décembre 2014...

Belote
Une soirée de...
Le 24 décembre 2014...

Une belle journée cycliste



Le vainqueur de la course...
Organisée par la...
Le 24 décembre 2014...

Ambiance aérienne



Le maire...
Le 24 décembre 2014...

Quatre anciens à l'hôpital



OMEY
Le 24 décembre 2014...

Des fleurs pour se souvenir



OMEY
Le 24 décembre 2014...

Cyclisme à OmeY

Le 24 décembre 2014...

Mairie

Le 24 décembre 2014...

Qualité de l'eau

Le 24 décembre 2014...

Assemblée générale et go musical à l'école de musique

Le 24 décembre 2014...

Une nouvelle adjointe



Le 24 décembre 2014...

Fête de l'Armistice

Le 24 décembre 2014...

Le Téléthon se prépare maintenant



Le 24 décembre 2014...

Emouvant thé dansant

Le 24 décembre 2014...

La belote des pompiers



siècle : l'église cause de travail



Les rues du village

Ce sujet a déjà été traité dans les colonnes de OMEY 91, mais mérite d'être complété aujourd'hui car des rues nouvelles existent .

Les photographies des rues du village projetées aux vœux du Maire, qui émanent d'un travail de Jacky Lambert que nous remercions ici, nous démontre que la connaissance des voies de communication n'est pas évidente pour tous.

En 1856

aujourd'hui

Chemin de la Garenne
Chemin d'Omey à Pogny
Ou Grande Rue

Rue de la Garenne
Ancien RD 60 traversant le village
Voie déclassé depuis 2006
Depuis 97 c'est l'ancienne 44 qui est RD 60

Rue de l'Eglise
Rue du Pont du Canal
Ruelle de l'Eglise
Ruelle Traversière
Rue aux Vaches
Route Impériale 4 de Paris à Strasbourg

Rue de l'Eglise
Rue du Pont
Ruelle de l'Eglise
Ruelle Traversière
Rue Pierre Semard
RN 44 d'Arras à Vitry-le-François
Depuis 1997 une déviation en 4 voies existe

Rue de la Mare
Ruelle Caillot
Rue de l'Ecluse
Ruelle Bodet
Rue Léon Vallet

Enceinte de l'Usine
Enceinte de l'Usine depuis 1986
?
Enceinte de l'Usine
Enceinte de l'usine depuis 2005

En 1957

Rue Jean Jaurès
Rue Langevin
Impasse Oradour
Impasse Colonel Fabien
Chemin des Ecoliers
Place René Fray

Rue Jean Jaurès
Rue Langevin
Impasse Oradour
Impasse Colonel Fabien
Chemin des Ecoliers
Place René Fray

En 1988

Rue Georges Brassens

Rue Georges Brassens

En 2001

Parking et rue Georges Brassens

En 2006

Rue Gilbert Lebonvallet

Depuis le remembrement

En 2006

Chemin d'exploitation dit N°2

Rue du stade

